



Les EHPAD « Harmonie » et « Les Godenettes »



La résidence comporte 55 chambres pour « Harmonie » et 65 chambres pour « Les Godenettes » repartis sur un Rez-de-chaussée et 2 étages.



Composition des chambres :

La chambre est meublée avec le mobilier de la résidence (lit médicalisé à hauteur variable, un fauteuil avec repose-pieds, un chevet).

Il est demandé au résident d'apporter sa garde-robe et de personnaliser sa chambre afin de s'y sentir au mieux.



La restauration

Les repas sont confectionnés par la cuisine de la résidence.

Les menus sont établis par une commission de restauration à laquelle participent notamment les résidents, le cuisinier...

Des repas festifs sont organisés en fonction des événements ou des saisons. Les résidents peuvent recevoir des invités.



Les intervenants extérieurs

Vous avez le libre choix des intervenants médicaux ou paramédicaux : médecin, kinésithérapeute, pédicure (pris en charge par l'établissement).



L'animation

Des animations variées vous sont proposées par l'animatrice : Spectacle, lotos, gym douce, sorties extérieures, belote, atelier mémoire...

Les aides financières

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu pour vos frais de séjour en établissement pour personnes dépendantes. La réduction d'impôt est égale à 25% de vos dépenses, retenues dans la limite annuelle de 10 000€ par personne hébergée. La réduction d'impôt maximale est donc de 2 500€ par personne hébergée.

La résidence est habilitée au titre de l'aide sociale.

Possibilité selon vos ressources d'obtenir l'APL (demande faite par nos services).